

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2024_182

Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par l'entreprise CIRCET en date du 5 novembre 2024.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les travaux de réparation de fourreau sous-chaussée en 2 points pour raccordement de la fibre de l'abonné SFR, Rue du Crétêt.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de ces travaux à la hauteur du N° 26 de la Rue du Crétêt, la circulation sera perturbée et la vitesse limitée à 30 km/h du **Lundi 18 Novembre 2024 au Vendredi 8 décembre de 8h30 à 16h30 (pas d'intervention les week-ends)**.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

Pour extrait conforme au
registre des arrêtés
Scionzier, le
Le Maire

A Scionzier, le 05/11/2024

